



Travail le samedi - obligations, droits

Par **donlan**, le **12/01/2012** à **12:41**

Je suis salarié en CDI dans une entreprise dépendant de la convention collective négoce et prestations de services dans les domaines medico-techniques, je travaille 35h du lundi au vendredi et ma période de référence des congés payés va du 31 mai au 01 juin.

Mon employeur veut m'imposer de travailler le samedi, journée considérée comme étant ouvrable.

Quels sont mes droits ou obligations ?

Peut-on m'imposer la chose alors que la période de congés à prendre est en cours ?

Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **12/01/2012** à **15:19**

Bonjour,

J'espère que la période d'acquisition des congés payés va plutôt du 1er juin au 31 mai de l'année suivante sinon vous n'auriez pas droit à en avoir beaucoup...

La période de prise des congés payés ne commencera que le 1er mai 2012 et celle en cours pour ceux acquis jusqu'au 31 mai 2011, se terminera le 30 avril 2012 sauf dérogation...

L'employeur peut à tout moment de l'année vous demander d'effectuer des heures supplémentaires dans les limites légales et je n'ai pas vu, sauf erreur de ma part, de disposition à la [Convention collective nationale du négoce et des prestations de services dans les domaines médico-techniques](#) l'empêchant de vous faire travailler le samedi puisqu'il y est simplement prévu que vous devez avoir un repos quotidien de 11 h et hebdomadaire de 35 h qui comprend donc le repos quotidien...